

Propos d'un Normand.

Un gouvernement despote que se maintient par l'armée ; de là les honneurs et même les libertés exceptionnelles accordés à ceux qui portent les armes. Le militaire régne alors sur le civil, et les vertus civiles sont assez méprisées. Au contraire un risque-tout, qui dans l'état de droit serait peut-être un bandit redoutable, peut tout espérer à l'armée, s'il parle généreusement de sa personne. On pense malgré soi que les fameux bandits auraient été de brillants troupiers, si seulement ils avaient accepté la première discipline, et peut-être auraient-ils accepté, parce qu'elle aurait réprimé d'abord, et très durement, les premiers sursauts de révolte. L'armée de métier réduit les mauvaises têtes non pas seulement par une répression prompte et brutale, mais par une force d'opinion bien puissante ; car les vieux soldats se moquent d'un nouveau qui vient raisonner, et d'ailleurs font voir une force d'âme réelle et un esprit réellement égalitaire, même dans l'obéissance. Peut-être cette force du viciel esprit militaire, pour discipliner les natures les plus rebelles, vient-elle surtout de ce qu'il n'y entre point d'hypocrisie ; le chef ne veut point prouver qu'il a raison ; il n'y pense même pas. Architecture de fer, sans aucun ornement ; franchise une véritable simplifiée, convenable pour celui qui a décreté de mépriser tout. Lisez les « *Trois Troupiers* » de Kipling, vous y suivrez ces idées dans leur développement, et vous saurez ce que c'est qu'une armée de métier.

On comprend bien pourquoi il faut alors que le conscrut soit d'abord violemment déraciné,

dépayssé, déporté en quelque sorte, comme il arrivait aux conscruts de Napoléon, tout de suite jetés dans le grand jeu, et apprenant la manœuvre du fusil dans les garnisons d'Allemagne. La caserne, même en France, était loin de tout ; c'était un autre pays, d'autres lois, d'autres discours, d'autres vérités ; brimades, humiliation, initiation, conversion ; le système se tenait.

Il est bon de réfléchir là-dessus, d'abord pour comprendre pleinement des préjugés qui subsistent encore chez quelques-uns, et surtout pour décider qu'un tel système ne s'accorde pas du tout avec notre organisation politique et militaire. Or notre République a voulu dormir, ou bien de penser au problème militaire. La caserne impériale a été conservée, comme une citadelle dans une ville de marchands ; à peine consentait-on à remédier à des abus trop visibles ; c'est pourquoi le souvenir des années de caserne s'accorde si mal avec l'idée moderne du devoir militaire égal pour tous et de la nation armée. C'est pourquoi, aussi, le nouveau patriotisme ne s'est point développé dans un tel convenable ; notre éducation militaire, en vérité, y était plutôt contrarie ; il y avait conflit entre la vieille organisation et l'idée de la défense nationale ; oui, réelle séparation entre le drapeau et la patrie ; de là certaines aberrations, dans un sens et dans l'autre ; et ce mal n'a pas tout à fait disparu, malgré de sages réformes. Si l'on prend les choses ainsi, si l'on considère cette évolution inévitable, et trop lente, de l'esprit militaire et de l'éducation nationale, la loi de deux ans prend son vrai sens, et leur loi de trois ans aussi.

Alain

Propos d'un Normand

Un gouvernement despotique se maintient par l'armée ; de là les honneurs et même les libertés exceptionnelles accordées à ceux qui portent les armes. Le militaire règne sur le civil, et les vertus civiles sont assez méprisées ; au contraire un risque-tout, qui sous l'état de droit serait peut-être un bandit redoutable, peut tout espérer à l'armée, s'il paie de sa personne. On pense malgré soi que les fameux bandits auraient été de brillants troupiers, si seulement ils avaient accepté la première discipline ; et peut-être l'auraient-ils acceptée, parce qu'elle aurait réprimé d'abord, et très sûrement, les premiers sursauts de révolte. L'armée de métier réduit les mauvaises têtes non pas seulement par une répression prompte et brutale, mais par une force d'opinion bien puissante ; car les vieux soldats se moquent d'un nouveau qui veut raisonner, et d'ailleurs font voir une force d'âme réelle et un esprit réellement égalitaire, même dans l'obéissance. Peut-être cette force du vieil esprit militaire, pour discipliner les esprits les plus rebelles, vient-elle surtout de ce qu'il n'y entre point d'hypocrisie ; le chef ne veut point prouver qu'il a raison ; il n'y pense même pas. Architecture de fer, sans aucun ornement ; franchise nue, vérité simplifiée, convenable pour celui qui a décidé de mépriser tout. Lisez « Les Trois Troupiers » de Kipling, vous y suivrez ces idées dans leur développement, et vous saurez ce que c'est qu'une armée de métier.

On comprend bien comment il faut alors que le conscrit soit d'abord violemment déraciné,

dépaysé, déporté en quelque sorte, comme il arrivait aux conscrits de Napoléon, tout de suite jetés dans le grand jeu, et apprenant la manœuvre du fusil dans les garnisons d'Allemagne. La caserne, même en France, était loin de tout ; c'était un autre pays, d'autres lois, d'autres discours, d'autres vérités ; brimades, humiliation, initiation, conversion ; le système se tenait.

Il est bon de réfléchir là-dessus, d'abord pour comprendre pleinement les préjugés qui subsistent encore chez quelques-uns, et surtout pour décider qu'un tel système ne s'accorde pas du tout avec notre organisation politique et militaire. Or notre République a voulu dormir, au lieu de penser au problème militaire. La caserne impériale a été conservée, comme une citadelle dans une ville de marchands ; à peine consentait-on à des abus trop visibles ; c'est pourquoi le souvenir des années de caserne s'accorde si mal avec l'idée moderne du devoir militaire égal pour tous et de la nation armée. C'est pourquoi, aussi, le nouveau patriotisme ne s'est point développé dans un sol convenable ; notre éducation militaire, en vérité, y était plutôt contraire ; il y avait conflit entre la vieille organisation et l'idée de la défense nationale ; oui, réelle séparation entre le drapeau et la patrie ; de là certaines aberrations, dans un sens et dans l'autre ; et ce mal n'a pas tout à fait disparu, malgré de sages réformes. Si l'on prend les choses ainsi, si l'on considère cette évolution inévitable, et trop lente, de l'esprit militaire et de l'Education Nationale, la loi de deux ans prend son vrai sens, et leur loi de trois ans aussi.